

**RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 04 FÉVRIER 2016**

	<b>Noms et prénoms</b>	<b>Présents</b>	<b>Absents</b>	<b>Mandatés</b>	<b>Procuration / Mandataire</b>
<b>Majorité municipale</b>	GUERVILLY Christiane	1	0	0	
	DUBOS Jean-Luc	0	0	1	GUERVILLY Christiane
	NICOL Laurence	1	0	0	
	MANIS Jean-Paul	1	0	0	
	CHALVET Maryvonne	1	0	0	
	MORIN Yannick	1	0	0	
	LAITHIER Bernadette	1	0	0	
	POTURA Louis-Vincent	1	0	0	
	ROBERT Stéphanie	0	0	1	POTURA Louis-Vincent
	MORGAND Michel	1	0	0	
	GUILLOT Alain	1	0	0	
	CRAMOISAN Annick	1	0	0	
	DENIS Paul	1	0	0	
	BLANCHET Typhaine	0	1	0	
	BURAUD Nicole	1	0	0	
	DUVERGER Béatrice	1	0	0	
	LE GOFF Guilaine	1	0	0	
	LEPRETRE Mickaël	0	0	1	MORIN Yannick
	RENAUT Sylvain	1	0	0	
	TALBOURDET Nicole	1	0	0	
VERNAY Christophe	0	0	1	ROBERT Stéphanie	
<b>Minorité municipale</b>	BOUVET Sylvie	1	0	0	
	BABIK Michèle	1	0	0	
	JOULAUD Pascale	0	1	0	
	MALLEGOL M-Dominique	1	0	0	
	PELAN Pierre	1	0	0	
	PINEAU Roland	0	0	1	BOUVET Sylvie
	<b>DÉCOMPTE DES PRÉSENTS</b>	20	2	5	

**Programme de requalification urbaine et paysagère de Caroual. Approbation de l'avant-projet sommaire final (Etude réalisée par l'Agence TOPO et le bureau d'étude VRD B3i).**

Pour faire suite aux travaux du Conseil Municipal qui s'est réuni en Commission Plénière le 2 octobre 2015, Madame le Maire suggère à l'assemblée d'approuver le programme technique des travaux de Requalification Urbaine et Paysagère de l'Entrée de Ville à Caroual, sans nullement préjuger de la programmation ultérieure des investissements.

Madame le Maire rappelle que l'étude technique a été menée par l'agence TOPO, architectes paysagistes et B3i, bureau d'études VRD laquelle a remis son Avant-Projet Sommaire final joint en annexe (APS).

Le montant total des travaux projetés est de 3.936.650 € HT et vise à retraiter 10 secteurs identifiés. Ce programme d'envergure nécessitera un engagement pluriannuel dont les actions prioritaires n'impliquent pas de réaliser l'ensemble des travaux proposés par le cabinet d'étude.

Par ailleurs, la réalisation des travaux de requalification urbaine et paysagère de Caroual est étroitement subordonnée à l'atterrage du câble éolien. La coordination des travaux entre la Commune et l'opérateur RTE (Réseau de Transport d'Électricité), permettra d'établir le meilleur phasage technique des actions prioritaires, lesquelles pourraient débiter à l'horizon 2018, voire 2019.

VALEURS APS HT DU PROGRAMME DE REQUALIFICATION		3 936 650
URBAINE ET PAYSAGERE DE CAROUAL		
001	Secteur 1 : Front Urbain Balnéaire (6.000 m <sup>2</sup> )	662 000
002	Secteur 2 : Esplanade et Parking (7.800 m <sup>2</sup> )	937 800
003	Secteur 3 : Aire Camping Car (3.300 m <sup>2</sup> )	145 300
004	Secteur 4 : Avenue de Caroual et Parking Stade (3.460 m <sup>2</sup> )	▶ 349 600
005	Secteur 5 : Promenade Ruisseau + Plaine de Jeux (8.750 m <sup>2</sup> )	▶ 319 300
006	Secteur 6 : Rue des Évettes pour Accès Plage (2.400 m <sup>2</sup> )	▶ 278 500
007	Secteur 7 : Giratoire des Évettes (3.750 m <sup>2</sup> )	▶ 556 000
008	Secteur 8 : RD 786 / Partie 1 + Carrefour Rocher (6.050 m <sup>2</sup> )	516 200
009	Secteur 9 : RD 786 / Partie 2 + Bande Cyclable (1.100 m <sup>2</sup> )	114 500
010	Secteur 10 : Giratoire Castelneau (550 m <sup>2</sup> )	57 450

**Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,  
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE, à la majorité (5 contre)**

D'APPROUVER

*le programme technique des travaux de Requalification Urbaine et Paysagère de Caroual, tel qu'il figure dans l'Avant-Projet Sommaire final, établi par l'agence TOPO, architectes paysagistes et B3i, bureau d'études VRD, attendu que l'assemblée conserve la faculté de prioriser certaines des actions recensées et d'articuler la réalisation des travaux en cohérence avec les équilibres généraux du PPI.*

*A titre prospectif, la Commission des Finances du 14 décembre 2015 a identifié quatre secteurs prioritaires :*

- ▶ m<sup>2</sup> S4 : Avenue de Caroual et Parking Stade (3.460
- ▶ m<sup>2</sup> S5 : Promenade Ruisseau + Plaine Jeux (8.750
- ▶ S6 : Rue des Évettes pour Accès Plage (2.400 m<sup>2</sup>)
- ▶ S7 : Giratoire des Évettes (3.750 m<sup>2</sup>)

## Etude urbaine du cœur de ville. Approbation du schéma d'orientation ;

Madame le Maire rappelle qu'une étude expert destinée à identifier les gisements fonciers en cœur de ville a été menée avec le concours de l'Atelier du Canal associé au cabinet Terragone. La dernière synthèse a été restituée au comité de pilotage de mars 2015. Cette synthèse répartit les gisements identifiés en fonction de deux scénarios de développement qui incluent les problématiques posées par les délibérations municipale de lancement de l'étude foncière. Les deux scénarios ou schémas directeurs de développement urbain proposés par les experts, sont les suivants :

- ➔ **Scénario 1** : logique de **recentrage du coeur de ville vers la partie ancienne au sud**, en y implantant des équipements publics complémentaires et en aménageant les espaces publics.

- **Scénario 2** : accompagnement de la tendance actuelle observée en développant une polarité nouvelle sur le site du **stade de football**, renforçant les espaces publics et commerciaux adjacents.

Ces deux scénarios et l'articulation des gisements fonciers sont subordonnés à la problématique du **risque de submersion marine**, qui conduit à distinguer les **zones d'aléa fort** ou zones de dissipation d'énergie, et les **zones d'aléa moyen** à l'intérieur desquelles des constructions peuvent être autorisées moyennant le respect de certaines règles appropriées (cote altimétrique minimale pour le RDC par exemple). L'articulation des gisements fonciers doit être appréciée au regard de **cette problématique qui impacte la configuration des opérations** susceptibles d'être envisagées.

Madame le Maire rappelle qu'une **large concertation a été organisée dans le cadre de la réalisation de l'étude urbaine du Cœur de Ville**. Celle-ci s'est concrétisée par la mise en place de plusieurs ateliers participatifs, par l'organisation d'une réunion publique et d'une concertation pluri-mensuelle en la forme d'une concertation d'urbanisme ordinaire. L'ensemble du dispositif, qu'il s'agisse de l'étude expert ou de la participation des administrés a été supervisé par un comité de pilotage créé par délibération municipale le 4 avril 2013.

## **DÉROULEMENT DU PROCESSUS PARTICIPATIF JUSQU'AU BILAN DE CONCERTATION PUBLIQUE**

---

- Le Comité de Pilotage (04-04-2013) et ses réunions ponctuelles
- Les ateliers participatifs (13/01/2014, 20/01/2014 et 26/11/2014)

**Atelier 1** : Habitants d'Erquy : pratiques et usages actuels du centre-ville.

- Connaître les habitants et identifier les lieux d'habitation
- Repérer les pratiques et comprendre les usages du centre-ville

**Atelier 2** : Quel avenir pour le centre-ville d'Erquy ?

- Imaginer le centre-bourg idéal
- Alimenter les réflexions sur le projet de requalification du cœur de ville

**Atelier 3** : Synthèse des ateliers et discussion des scénarios de développement.

23 personnes ont participé aux ateliers participatifs, parmi lesquelles on dénombre une majorité de retraités (12 personnes) et d'actifs proche de la retraite (16 personnes de 60 ans ou plus), lesquels comptaient un maître d'œuvre, un artisan, une monitrice, un notaire, un salarié, un ingénieur, un urbaniste et deux commerçants.

- Les Thématiques des Ateliers Participatifs relatives aux pratiques communales :
  - ✓ Loisirs, Motivation pour résider dans le centre-ville, Espaces publics, Accessibilité
- Les propositions formulées par les ateliers pour « un centre-ville d'Erquy idéal » :
  - ✓ Renforcer les liens entre les différents pôles du centre-ville
  - ✓ Programmer de nouveaux équipements pour renforcer l'attractivité du centre-ville :
  - ✓ Développer et aménager les espaces publics
  - ✓ Développer l'offre de logements et préservation de l'identité d'Erquy
  - ✓ Attractivité commerciale du centre-ville
- La Réunion Publique du 11-12-2014

Elle a réuni plus d'une centaine de personnes. Le cabinet d'étude a présenté à la population une synthèse du diagnostic (bilan de l'évolution de la commune depuis 2015, une analyse patrimoniale et des potentialités de renouvellement urbain) , une synthèse des ateliers participatifs, les scénarios d'aménagement et les enjeux par secteur.

- La Concertation Publique organisée du 25-04 au 27-06-2015

Une concertation publique a été organisée en Mairie du samedi 25 avril au samedi 27 juin 2015 inclus afin de recueillir les remarques et suggestions de la population. Elle s'est tenue en Mairie d'Erquy aux jours et heures d'ouverture habituelle de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 du lundi au vendredi ainsi que les samedis de 9h00 à 12h00. Un dossier ainsi qu'un registre permettant au public de formuler ses observations et huit panneaux d'exposition ont été mis à disposition du public à l'accueil de la Mairie. Le dossier était également consultable sur le site internet durant toute la période de la concertation avec la possibilité de formuler des remarques par le biais d'une adresse mail.

La volonté de la collectivité était d'associer le plus grand nombre à cette réflexion. En effet, la phase de concertation s'est en partie déroulée pendant les grands week-ends du mois de mai 2015 pour permettre au plus grand nombre de se déplacer en mairie pour faire-part de ses observations. Par le biais du site internet de la Mairie, il était possible également de faire-part de ses remarques pour les résidents ne pouvant pas être à Erquy pendant la période de cette concertation.

Le Bilan de la Concertation a permis de recenser quelques questionnements :

- Questionnements sur la démarche
- Questionnements sur les coûts du projet
- Observations sur la nature de l'offre et la demande en immobilier
- Observations l'avenir des commerces
- Observations sur la Banalisation du tissu urbain

Des Remarques concernent précisément certains secteurs :

- Secteur 1 : Ruelle du Doué de la Cuve et parcs des villas balnéaires
- Secteurs 2 et 3 : Stade de football et cinéma / Rue des Côtiers
- Secteur 4 : Rue de l'Horizon Bleu
- Secteur 5 : Ancienne Mairie et ancienne maison des Religieuses
- Secteur 6 : Rue de la Corniche

Les remarques exprimées participant elles-mêmes à la réflexion d'ensemble et ne présentant nullement le caractère d'une objection, Madame le Maire propose à l'assemblée d'approuver la synthèse du schéma d'orientation fondé sur le scénario n°2 modifié, tel qu'il a été finalisé par le cabinet d'étude et préalablement validé par le Comité de Pilotage.

**Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,  
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE à la majorité (2 abstentions)**

D'APPROUVER

la cohérence générale des orientations de l'étude urbaine de cœur de ville, sur le fondement du schéma prospectif n°2 : **renforcement de la polarité nord du Centre Ville.**

## **Débat d'orientations budgétaires du Budget Général 2016. Problématiques et stratégies d'investissements. Projection et cohérence des dépenses.**

---

Madame le Maire informe l'assemblée que la Commission des Finances s'est réunie à deux reprises, le 8 décembre 2015 et le 21 janvier 2016 afin d'examiner les éléments programmatiques préparatoires du Débat d'Orientations Budgétaires.

### **→ Le Cadrage Pluriannuel et la Problématique du PPI**

---

---

#### **► La Problématique du PPI**

Outre la maîtrise des variables traditionnelles et la recherche obligée d'économies nouvelles, la volonté de sécuriser les équilibres budgétaires s'est traduite dès 2015 par la réalisation prospective d'un Plan Pluriannuel d'Investissement modulable et régulé. Si les Dépenses d'Investissement faisaient jusque là l'objet d'un encadrement annuel, apprécié en début et au terme de chaque exercice comptable, il est désormais convenu d'encadrer plus précisément le niveau des dépenses d'investissement par la détermination de Valeurs Cibles pluriannuelles calculées en Dépense Nette Moyenne (Dépenses historisées – Recettes historisées) et non plus en dépense brute.

#### **► La Pertinence de l'Indicateur de Dépense Nette**

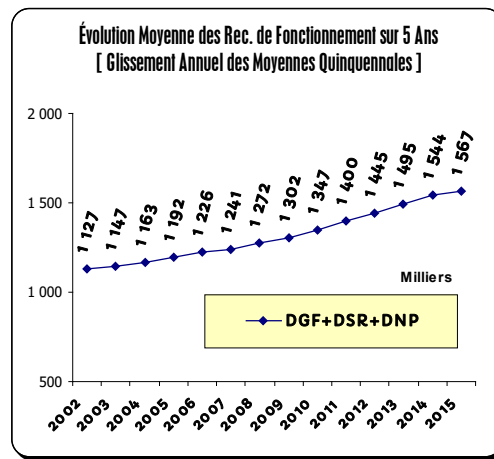
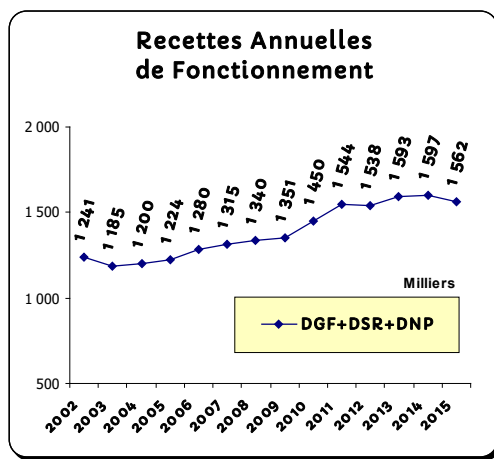
Le choix de la Dépense Nette recalculée par référence à la Dépense Brute Moyenne, répond à la volonté de déterminer précisément la capacité d'investissement de la Commune sur une période quinquennale (2015-2019). Le volume total de la Dépense Nette d'Investissement s'apprécie donc sur une période pluriannuelle de cinq ans et non plus sur une période annuelle, ce qui impose de réguler les dépenses annuelles pour maintenir le cap de la Dépense Totale Nette Pluriannuelle fixée à 7.281 K€ TTC. Cet encadrement des dépenses d'investissement offre la souplesse de la modulation annuelle mais impose la rigueur d'un plafond pluriannuel de dépenses par référence à une masse nette constante. Le PPI constitue ainsi le premier acte de la maîtrise des équilibres budgétaires face aux transferts de charges et permet une meilleure lisibilité des enjeux et des actions programmées.

### ► Le Référentiel de la Dépense Nette : 1.456 M€ TTC

Le PPI 2015-2019 a été construit dans sa première version par référence à la valeur moyenne des dépenses brutes observées au cours des cinq années 2009-2013, qui ne prend donc pas en compte les pics d'investissements des années 2008 (antérieures) et 2014 (postérieures). Cette valeur moyenne de dépenses brutes est de 1,700 M€ TTC par an et détermine une valeur annuelle nette moyenne de 1,456 M€ TTC. La valeur nette recalculée correspond à un taux de refinancement externe par subventions et participations d'équipement d'environ 17% de la masse théorique HT.

### ► Le Contexte Budgétaire : l'Érosion des Dotations Nationales

L'évolution des dotations est marquée par une légère érosion, car le Prélèvement pour le Redressement des Comptes Publics (PRCP) a été amorti par l'évolution favorable des dotations de péréquation, qu'il s'agisse de la DNP (Dotation Nationale de Péréquation) ou de la DSR qui comprend la fraction cible (Dotation de Solidarité Rurale). La Commune d'Erquy est classée au 8.213 rang au titre de la DSR Cible. Cette DSR-Cible est l'indicateur des communes bénéficiaires de la solidarité financière renforcée. Par ailleurs, le bénéfice de la DSR Cible ouvre droit à la majoration accordée par l'État dans le cadre des financements des TAP (crédit unitaire majoré à 90 € au lieu de 40 €).



## → L'évolution de la Masse Salariale

Sur la Période observée 2002-2014, la variation des effectifs est de +7,14 ETP correspondant à un effectif physique total de 60 Agents Titulaires au 31-12-2015. Cette variation est imputable à la création de nouveaux services à la population et à l'internalisation de certaines des missions de l'État qui ont été soustraites de l'administration déconcentrée à l'échelon départemental et de ses subdivisions administratives (Maîtrise d'œuvre, Mission Universelle d'instruction en Urbanisme).

### A) Création de Nouveaux Services à la Population

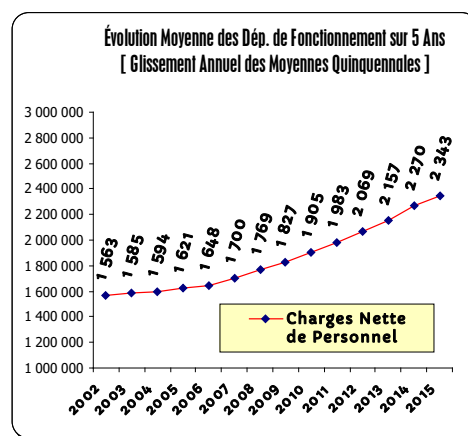
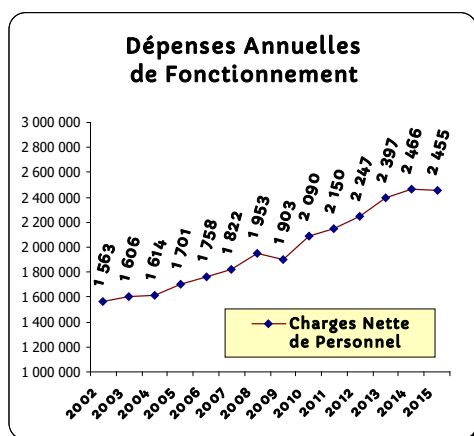
- ❑ 15-07-2002 : Création de la Cybercommune : +1 ETP
- ❑ 01-07-2005 : Création du Service Culture et Info-Com : +1 ETP
- ❑ 07-01-2008 : Création d'un Poste d'Assistante Bibliothécaire : +1 ETP
- ❑ 01-09-2008 : Création d'un Poste d'Auxiliaire Bibliothécaire : +0,3 ETP

### B) Structuration des Services Existants

- ❑ 01-01-2007 : Portage des Repas, Renforcement du poste : +0,1 ETP
- ❑ 01-01-2007 : Départ en Retraite d'un agent de la Régie Bâtiment (non remplacé) : -1 ETP
- ❑ 01-03-2007 : Police Municipale , Création d'un poste d'ASVP : +0,7 ETP
- ❑ 01-04-2009 : Police Municipale, Renforcement du poste d'ASVP : +0,1 ETP
- ❑ 01-11-2008 : Création du poste de Secrétaire du Maire et du DGS : +1 ETP
- ❑ 20-07-2009 : Réduction de la quotité d'une ATSEM : -0,065 ETP
- ❑ 06-01-2014 : Création du poste de Directeur des Affaires Générales : +1 ETP

### C) Internalisation des Missions de l'État (DDE) en tout ou partie

- ❑ 01-01-2008 : Création de l'unité VRD (désengagement de l'État) : +1 ETP (= plus d'honos TP)
- ❑ 08-12-2008 : Création d'un poste d'Instructeur Principal à l'Urbanisme : +1 ETP



## → L'Objectif de la Réduction des Dépenses de Fonctionnement

M. POTURA, Adjoint aux Finances, rappelle la nécessité d'optimiser les coûts de gestion afin de comprimer et dans certains cas, de réduire les dépenses de fonctionnement, au regard de la baisse programmée de la DGF, de la fiscalité locale fondée sur la reconduction annoncée des taux en vigueur, et du maintien de la dynamique des investissements structurants.

## → Maîtriser la Dette

M. POTURA rappelle la nécessité de contenir l'évolution de la dette dont l'annuité 2015 a été stabilisée (en léger recul même par rapport à 2014) : 1.067 K€ en 2015 contre 1.075 K€ en 2014. Le profil de la dette communale révèle une durée moyenne de 15 ans avec une

extinction théorique extrapolée en 2031. L'essentiel de la dette souscrite est constitué d'emprunts à taux fixe à raison de 97% du stock.

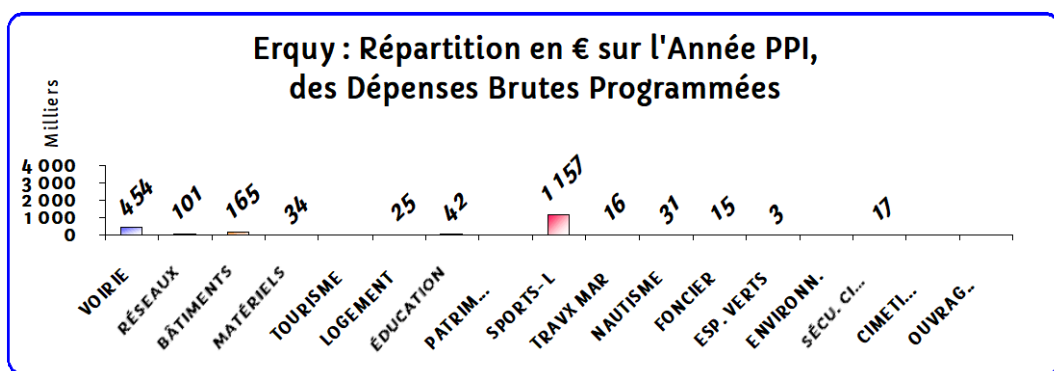
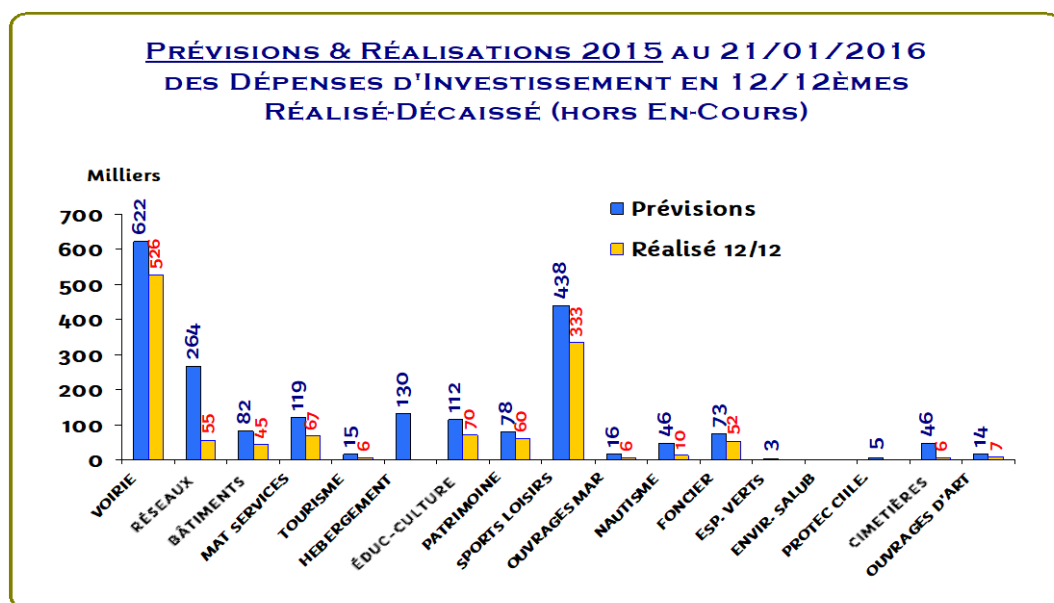
### → Articuler les PPI Travaux avec le PPI Global

- ❑ Programme de Voirie 2015 décliné en 3 tranches
- ❑ Modernisation du Réseau Pluvial en Centre-Ville
- ❑ Projet d'Arasement du Barrage de Montafilan
- ❑ Requalification Urbaine et Paysagère de Caroual
- ❑ Étude de Rénovation du Viaduc de Caroual

.../...

### → Poursuivre les Investissement en Cohérence avec le PPI

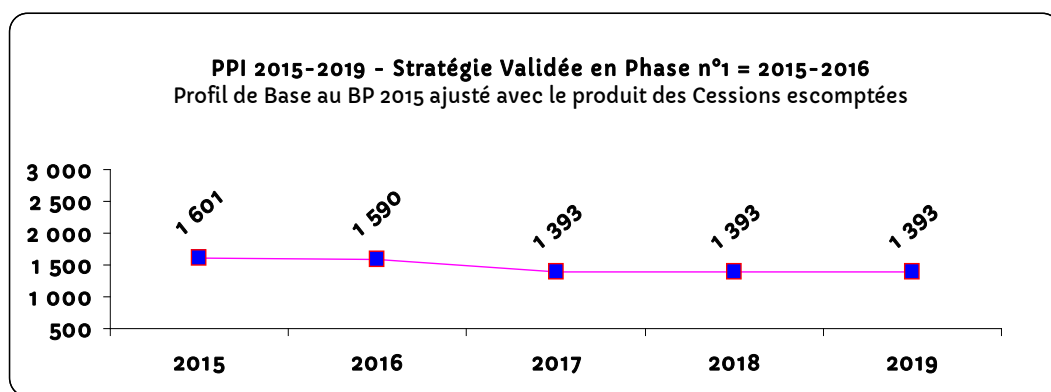
La politique des investissements programmés répond à la double logique des priorités déterminées en concertation avec les acteurs locaux (Requalification de Caroual, Étude Foncière de Cœur de Ville menée en partenariat avec l'EPF), et des contraintes imposées par la valeur de masse constante du PPI établi en valeur nette totale de 7,281 M€ TTC sur une période de 5 ans.



### → Maintenir l'objectif du PPI et Reprofiler la valeur constante

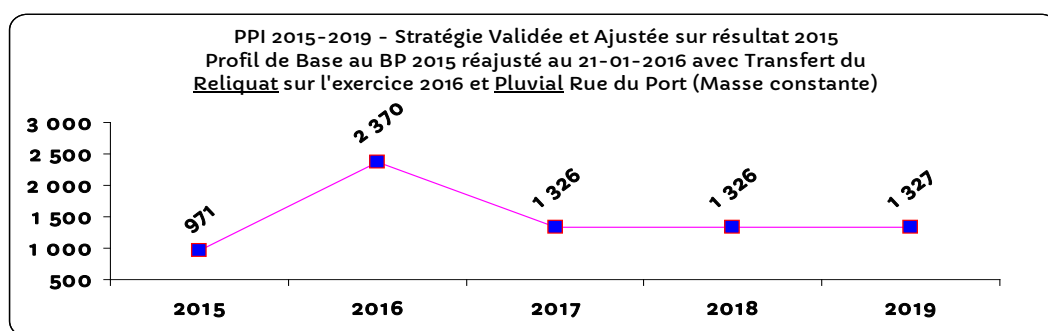
Sur la base du profil pluriannuel préalablement déterminé en 2015, il convient de prendre en compte l'évolution des programmes d'investissements à la lueur des dernières

contraintes techniques sans nullement compromettre la masse constante du PPI calculée à 7,281 M€ TTC



.../...

*Profil du PPI Proposé et Ajusté aux OB 2016*



Les Orientations Budgétaires de l'exercice 2016 sont marquées par l'actualisation obligée du profil cible du Plan Pluriannuel d'Investissement dont la confection à horizon deux ans a été réalisée en 2015. Ce Plan Pluriannuel d'Investissement 2015-2016 qui a été actualisé à l'occasion des deux dernières réunions préparatoires doit être corrélé avec l'évolution technique des programmes de travaux pluriannuels annexés à la présente, outre la prise en compte des reports d'engagement 2015 sur 2016, lesquels reports n'affectent pas l'économie de la programmation 2016 qui devra toutefois supporter l'anticipation des travaux de réfection du réseau d'eaux pluviales (+200 K€ TTC rue du Port).



- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article 2312-1 prescrivant l'organisation d'un Débat d'Orientations Budgétaires dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget ;
- VU la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République dite loi « ATR » ;
- VU la circulaire ministérielle NORIINTIB/93/020052 du 29 février 1993 précisant le contenu et les modalités du débat d'orientations budgétaires ;

**Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,**

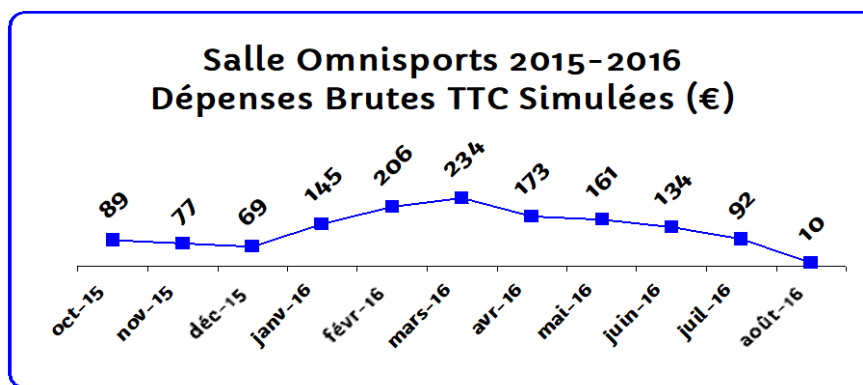


Après en avoir Délibéré, Convient,

**D'ACTER** la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire organisé au titre l'année 2016, sur la base du rapport préalable annexé à la présente délibération, étant ici précisé que les documents programmatiques et financiers soumis à l'examen du Conseil ont été discutés par la Commission des Finances au terme de ses réunions préparatoires organisées le 8 décembre 2015 et le 21 janvier 2016.

## Prévisions budgétaires 2016. Inscriptions conservatoires au Budget général. Décision conservatoire dans l'attente du budget définitif. Abondement de l'opération 109 (Equipements sportifs) à 150.000 €

Dans le prolongement des Orientations Budgétaires et conformément à l'examen préalable en **Commission des Finances du 29 septembre 2015**, de la trésorerie prévisionnelle relative à l'exécution des **travaux de rénovation de la Salle Omnisports**, il est exposé au Conseil la nécessité d'actionner les dispositions de l'article L.1612-1-3 du CGCT, permettant à la Commune d'honorer les engagements souscrits ou susceptibles d'être souscrits avant l'adoption du Budget Primitif 2016.



Le dispositif conservatoire des inscriptions prévisionnelles actionné en application de l'article L.1612-1 du CGCT, permet de mandater et de liquider les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget prévisionnel de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette financière.

**Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,**  
**Après en avoir Délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité**

**D'ACTIONNER** au titre de l'exercice budgétaire 2016 du budget général communal, le dispositif conservatoire des inscriptions prévisionnelles prévu par l'article L.1612-1-3 du CGCT dans la limite du quart des crédits ouverts aux opérations budgétaires de la section d'investissement 2015, ce qui détermine une enveloppe conservatoire de 516.109 € TTC (calcul joint en annexe) ;

**DE PRIORISER** les dépenses d'investissement susceptibles d'être mandatées et liquidées avant l'adoption du Budget Primitif 2016 du Budget Général, au crédit de l'opération 1.09 intitulée « Équipements Sportifs », sans préjudice des inscriptions imputées au bénéfice des autres opérations d'investissement dans le respect des affectations ci-après déclinées ;

D'AUTORISER

Madame le Maire à honorer les engagements de dépenses préalablement souscrits par la collectivité ou susceptibles d'être souscrits en décision d'opportunité pendant la période intercalaire qui précède l'adoption du Budget Primitif 2016 du Budget Général communal.

Affectation des Crédits Conservatoires en application de l'article L.1612-1 alinéa 3 du CGCT

Rappel des Crédits Ouverts en 2015 sur les 17 Opérations	2.064.448,00
Calcul du Plafond Réglementaire au ¼ des Prévisions N-1	516.109,00
Opérations d'Investissements prioritaires	Équipements Sportifs
Identification/Détermination des Affectations Budgétaires	516.109,00

CRÉDITS CONSERVATOIRES DU BUDGET GÉNÉRAL 2016 LIMITÉ AUX 17 OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.1612-1-3 DU CGCT						
OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES SECTION D'INVESTISSEMENT		Rappel des Prévisions 2015	Plafond légal autorisé avant le Vote du BP 2016	Transferts Internes pour Opé. Priorisées	Répartition Priorisée de l'Enveloppe	
N° et LIBELLÉ DES OPÉRATIONS		Base 100%	25,00%	Modulation	25,00%	
		2 064 448,00	516 109,00	0,00	516 109,00	
OPÉ-01	VOIRIE - AMÉNAGEMENTS	622 270,00	155 567,00	-40 405,00	☒	115 162,00
OPÉ-02	RÉSEAUX DIVERS	264 180,00	66 045,00		☒	66 045,00
OPÉ-03	BÂTIMENTS COMMUNAUX	82 000,00	20 500,00		☒	20 500,00
OPÉ-04	MATÉRIELS DES SERVICES	118 510,00	29 627,00		☒	29 627,00
OPÉ-05	ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES	15 000,00	3 750,00		☒	3 750,00
OPÉ-06	STRUCTURES D'HEBERGEMENT	130 000,00	32 500,00		☒	32 500,00
OPÉ-07	ÉDUCATION - CULTURE	112 140,00	28 035,00		☒	28 035,00
OPÉ-08	PATRIMOINE HISTORIQUE	78 315,00	19 578,00		☒	19 578,00
OPÉ-09	EQPTS SPORTIFS-LOISIRS	438 380,00	109 595,00	40 405,00	☒	150 000,00
OPÉ-10	OUVRAGES MARITIMES	15 820,00	3 955,00		☒	3 955,00
OPÉ-11	NAUTISME	46 408,00	11 602,00		☒	11 602,00
OPÉ-12	RÉSERVES FONCIÈRES	73 190,00	18 297,00		☒	18 297,00
OPÉ-13	ESPACES VERTS	3 000,00	750,00		☒	750,00
OPÉ-14	ENVIRONNEMENT SALUBRITÉ		0,00		☒	0,00
OPÉ-15	PROTECTION - SÉCURITÉ CIV.	5 000,00	1 250,00		☒	1 250,00
OPÉ-16	CIMETIÈRES	45 835,00	11 458,00		☒	11 458,00
OPÉ-17	PROTECTION - SÉCURITÉ CIV.	14 400,00	3 600,00		☒	3 600,00

## Groupement de commande pour des achats groupés. Validation de l'avenant n° 1 à la convention constitutive du 05 février 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les termes de l'avenant n° 1 à la convention constitutive du 05 février 2015 et prend acte des prestations qui seront pris en charge dans le cadre des achats groupés et dans le respect des crédits alloués pour les exercices 2016-2017 :

- La signalisation verticale,
- La signalisation horizontale,
- Le point à temps automatique,
- Les équipements de protection individuelle,
- Les prestations de dératisation,
- Les vérifications périodiques réglementaires.

## Électrification, éclairage public et téléphonie 2015. Programmation effectuée sous l'égide du SDE. Programme effectuée sous l'égide du SDE. Programme modificatif n° 2015-2

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le programme modificatif n° 2 des travaux d'éclairage, d'électrification et de téléphonie 2015 comme suit :

Rubriques Travaux	DEVIS RÉCAP HT	DEVIS RÉCAP TTC	QUOTE-PART HT	QUOTE-PART TTC
01 <b>ECLAIRAGE</b>	136 300,00	163 560,00	81 780,00	
02 <b>BASSE TENSION</b>	190 000,00	228 000,00	57 000,00	
03 <b>TELECOM</b>	57 997,00	69 596,00	4 330,00	64 400,00
<b>TOTAL RECAPITULATIF</b>	<b>384 297,00</b>	<b>461 156,00</b>	<b>143 110,00</b>	<b>64 400,00</b>

OBJET	<b>Moins-values suite à l'élaboration des études de détail :</b>	
	<input type="checkbox"/> <b>Effacement des réseaux BT/EP/TEL Rue Balino</b>	- 2
	<b>100,00 €</b>	
	<input type="checkbox"/> <b>Effacement partiel des réseaux BT/EP/TEL Rue des Sentes Notre Dame</b>	-
	<b>700,00 €</b>	
BUDGET	<input type="checkbox"/> <b>Budget Général</b>	

## Acheminement du réseau public Basse tension. Travaux d'extension et de desserte. Parcelle desservie : F-1409.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'alimentation en Électricité Base Tension de la parcelle cadastrée Section F 1409, sise au 5, rue Saint-Tugdual et confie au Syndicat Départemental d'Énergie, le portage des travaux d'acheminement pour un coût de 2.192 € TTC.

**Déclassement et cession d'une section de la voirie communale. Dispense d'enquête publique en vertu de l'article L.143-3 du CVR. Localisation : impasse du chemin du Liorbé. Cession de la parcelle cadastrée Section AB 219 d'une surface de 671 m2.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le déclassement de la section de voirie devenue privative et accepte la transaction.

**Lotissement communal d'habitation de Saint-Pabu. Cession par la commune d'Erquy des lots numéros 3 et 4. Prix net compensé du m2 commercialisable : 55,20 € TTC.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la cession des lots n° 3 (409 m2 ) et n° 4 (411 m2).

**Rémunération des Agents saisonniers 2016. Autres que ALSH.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la grille de rémunération des agents saisonniers comme suit :

INDICES MAJORES DES AGENTS SAISONNIERS 2016						
Régisseurs Saisonniers	Camping Saint-Michel Camping du Guen Port de Plaisance	35 h	Encadrant	Échelle 3 Échelon 10	IB 380	IM 350
			Non Encadrant	Échelle 3 Échelon 4	IB 343	IM 324
Animation Sportive	Animateurs Cap Armor Convention avec le CG22	35 h	Encadrants des Publics	Échelle 3 Échelon 7	IB 351	IM 328
Agents Saisonniers	Tâches Ménagères Camping Saint-Michel Camping du Guen Cuisine Centrale Portage des Repas à domicile Ports de Plaisance Nettoyage des plages Balayage à la voirie Espaces Verts Police Municipale	35 h	Non Encadrants	Échelle 3 Échelon 1	IB 340	IM 321
	Secrétariat Administratif (via le CDG-22) Maître-Nageurs Sauveteurs (via le SDIS-22) Accueil de Loisirs Sans Hébergement (délibération spécifique)					
Effectifs Max Juillet/Août	Équivalent Tps Complet	Affectations Physiques	Indices Majorés	Congés Payés	Statut des Recrues	
Mini	55	A Déterminer	IM 321	10%	Agents Saisonniers	
Maxi (+5)	60	A Déterminer	IM 350			

## Rémunération des Agents saisonniers 2016 . Versement d'une indemnité compensatrice au titre des dimanches et jours fériés (1/11) ouvrés dans le cadre du cycle hebdomadaire de travail.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde le bénéfice d'une indemnité complémentaire aux agents saisonniers exerçant leur activité le dimanche dans le cadre ordinaire de leur cycle de travail, étant entendu que le bénéfice de l'indemnité spécifique est réservé et octroyé aux intéressés à l'exclusion de tout autre crédit indemnitaire accordé aux Agents Municipaux Permanents, Titulaires ou Non Titulaires (article 9 de la délibération municipale du 16-11-2001 modifiée) et fixe à 10 € (dix euro) le montant de l'indemnité forfaitaire journalière prélevée sur le crédit de l'IAT, (Indemnité d'Administration et de Technicité) susceptible d'être allouée au regard des activités régulièrement effectuées le dimanche par les Agents Saisonniers Municipaux dans le cadre de leur cycle hebdomadaire de service (calculée au prorata des heures réellement ouvrées sur la base de 10 € par jour correspondant à 7 heures de service).

## Année civile 2016. Rémunération des moniteurs majeurs à l'Accueil de Loisirs sans Hébergement . Mise à jour du barème de rémunération des Moniteurs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la grille de rémunération comme suit :

TEMPS DE BASE JOURNALIER DU CENTRE AERE	JOURNEES ORDINAIRES			MINI CAMPS		
	Plages Horaires	Quotités Rémunérées	Périodes Salarées	Plages Horaires	Quotités Rémunérées	Périodes Salarées
<b>Préparation / Accueil</b>	<b>08h30 - 09h00</b>	<b>100%</b>	<b>00h30</b>	<b>08h00 - 09h00</b>	<b>100%</b>	<b>01h00</b>
<b>Horaires d'Animation Matin</b>	<b>09h00 - 12h00</b>	<b>100%</b>	<b>03h00</b>	<b>09h00 - 12h00</b>	<b>100%</b>	<b>03h00</b>
<b>Repas du Midi (Hors ALSH)</b>	<b>12h00 - 13h30</b>	<b>050%</b>	<b>00h45</b>	<b>12h00 - 13h30</b>	<b>050%</b>	<b>00h45</b>
<b>Horaires d'Animation AM</b>	<b>13h30 - 18h00</b>	<b>100%</b>	<b>04h30</b>	<b>13h30 - 18h00</b>	<b>100%</b>	<b>04h30</b>
<b>Prépa du Soir ou lendemain</b>	<b>18h00 - 18h30</b>	<b>100%</b>	<b>00h30</b>	<b>18h00 - 19h00</b>	<b>100%</b>	<b>01h00</b>
<b>Repas du Soir</b>				<b>19h00 - 20h30</b>	<b>050%</b>	<b>00h45</b>
<b>Horaires Ordinaires</b>	<b>Total Horaire Jour</b>		<b>09h15</b>	<b>Total Horaire Jour</b>		<b>11h00</b>
PLAGES HORAIRES ASSUREES PAR ROULEMENTS	JOURNEES ORDINAIRES			JOURNEES AVEC MINI CAMPS		
	Plages Horaires	Quotités Rémunérées	Durées Périodes	Plages Horaires	Quotités Rémunérées	Durées Périodes
<b>Garderie du Matin</b>	<b>07h30 - 08h30</b>	<b>100%</b>	<b>01h00</b>			
<b>Garderie du Soir</b>	<b>18h00 - 19h00</b>	<b>100%</b>	<b>01h00</b>			
<b>L'Agent Saisonnier qui assure par roulement, la garde des enfants de 07h30 à 8h30 ou de 18h00 à 19h00 est dispensé d'assurer la surveillance des repas le midi. Un même Agent saisonnier ne peut assurer la garde des enfants le matin et le soir.</b>						
REMUNERATION DES MONITEURS TEMPORAIRES OU SAISONNIERS						
QUALIFICATIONS NORMALISEES	VALIDATIONS DE SERVICES	NIVEAUX DE REMUNERATION Adjoint d'Animation 2 <sup>ème</sup> Classe		Indices Bruts	IM de Carrières	Indices Minima
BAFA Stagiaire	Stage Pratique Validé ou en instance	Indice de Rémunération n°1 / E3 échelon 1		340	321	
BAFA Breveté	Adjoint d'Animation 2 <sup>ème</sup> Classe	Indice de Rémunération n°2 / E3 échelon 3		342	323	
Surveillant de Baignade ou Assistant Sanitaire		Indice de Rémunération n°3 / E3 échelon 5		347	325	
Adjoint de Direction Diplômé		Indice de Rémunération n°4 / E3 échelon 6		348	326	

## Année civile 2016. Rémunération des moniteurs mineurs à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la grille de rémunération comme suit :

TEMPS DE BASE JOURNALIER DU CENTRE AERE	JOURNEES ORDINAIRES			MINI CAMPS			
	Plages Horaires	Quotités Mobilisées	Périodes Saliées	Plages Horaires	Quotités Rémunérées	Périodes Saliées	
<b>Horaires d'Animation Matin</b>	<b>08h30 - 12h00</b>	<b>100%</b>	<b>03h30</b>	<b>08h30 - 12h00</b>	<b>100%</b>	<b>03h30</b>	
<b>Horaires d'Animation AM</b>	<b>13h30 - 18h00</b>	<b>100%</b>	<b>04h30</b>	<b>13h30 - 18h00</b>	<b>100%</b>	<b>04h30</b>	
<b>Horaires Ordinaires</b>	<b>Total Horaire Jour</b>		<b>08h00</b>	<b>Total Horaire Jour</b>		<b>08h00</b>	
REMUNERATION DES MONITEURS TEMPORAIRES OU SAISONNIERS							
QUALIFICATIONS NORMALISEES	STAGES DE VALIDATIONS DE SERVICES	NIVEAUX DE REMUNERATION Adjoint d'Animation 2 <sup>ème</sup> Classe			Indices Bruts	IM de Carrières	Indicies Minima
Mineurs	Mineur Âgé de 16 ans révolus.	Indice de Rémunération n°1 / E3 échelon 1			340	321	
RAPPEL DES PRESCRIPTIONS SPECIALES PREVUES PAR LE CODE DU TRAVAIL VISEES PAR LES ARTICLES D-4153 A D4153-40							
1	Pas de Travail de Nuit (entre 22h et 6 h).						
2	Plafond journalier de 8 heures de travail.						
3	Pause obligatoire de 30 minutes après un temps de travail de 4h30.						
4	Port de la charge maximale : ➤ Pour les jeunes hommes, port limité à 20 kg à mains nues voire à 40 kg si usage d'un support tracté. ➤ Pour les Jeunes femmes, port limité à 10 kg.						

## Opération Cap Sports, Cap Culture 2016. Petites vacances : Février, Pâques et Toussaint. Opérations hebdomadaires permanentes : année civile 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la grille de rémunération comme suit :

Animateurs Sportifs et Culturels		Vacations horaires / Educ APS Princ. 2C				Heures Anim	Journées Anim	Salaire Brut Individualisé	Dépense Totale
		Échelon	IB	IM	Vacation				
BE ou DEUG	3	8	463	405	12,36	4	10	494,40	1 483,20
Cadres Fédéraux	3	7	444	390	11,90	4	10	476,00	1 428,00
BAFA Périsportifs	3	3	367	340	10,38	4	10	415,20	1 245,60
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>Coût du recrutement hors charges patronales</b>						<b>4 156,80</b>	

## Voyages scolaires à finalité pédagogique. Dotation unitaire individuelle.

### Année budgétaire 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde une dotation unitaire individuelle de 40 € aux élèves domiciliés sur la commune, scolarisés jusqu'en 3ème et ayant effectué un voyage scolaire.

## Sinistre du 05 mai 2015. Dommages sur bateau au port centre. Paiement de la franchise au droit de l'indemnité versée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de payer la franchise pour des dommages sur un bateau dont la chaîne mère a rompu.

## Sinistre du 15 février 2014. Dommages sur bâtiment agricole. Paiement de la franchise au droit de l'indemnité versée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de payer la franchise pour des dommages sur un bâtiment agricole sur lequel est tombé un arbre planté sur le domaine public.

## Indemnités versées aux particuliers pour sinistre responsable hors franchise d'assurance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le versement d'une somme de 405,60 € pour réparation d'un véhicule endommagé en roulant sur des barrières tombées et cachées dans l'herbe.

## Compte-rendu de la délégation du Conseil au Maire (Article L.2122-23-3).

Le Conseil Municipal prend acte des arrêtés signés par Mme le Maire :

Alinéa 02	Tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;	Références	Date AM
<input type="checkbox"/> Tarifs de l'A.L.S.H. <input type="checkbox"/> Prestations extérieures.		Vacances de février 2016	22-01-2016
Alinéa 04	Décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget;	Références	Date AM
<input type="checkbox"/> Attribution d'un marché en Procédure Adaptée. <input type="checkbox"/> Marché d'étude. Dispositif de stockage devant supporter 45 annexes. <input type="checkbox"/> Attributaire : SAFEGE.		Montant H.T. : 11.900,00 € Montant T.T.C. : 14.280,00 €	15-12-2005
<input type="checkbox"/> Attribution d'un marché en procédure Adaptée. <input type="checkbox"/> Contrôle et entretien de la zone de mouillages de Saint-Michel. <input type="checkbox"/> Attributaire : ALPHA et CO.		Montant HT. mini : 10.000,00 € Montant HT. maxi : 50.000,00 €	17-11-2015
<input type="checkbox"/> Marché en Procédure Adaptée : validation de l'avenant n° 1. <input type="checkbox"/> Rejointoiement des murs de la chapelle Saint-Pabu. <input type="checkbox"/> Attributaire : SAS MEIN BREIZH.		Avenant H.T. : + 2.599,58 € Total H.T. : 40.368,58 €	17-11-2015
<input type="checkbox"/> Attribution d'un marché en Procédure Adaptée. <input type="checkbox"/> Fourniture d'un véhicule utilitaire compact benne basculante. <input type="checkbox"/> Attributaire : SARL LEMONNIER.		Montant H.T. : 18.140,00 € MontANT T.T.C. : 21.768,00 €	21-12-2015
Alinéa 06	Passation des contrats d'assurance ;	Références	Date AM

<input type="checkbox"/> Contrat Flotte Automobile : prolongation 2016. <input type="checkbox"/> Souscription auprès de Groupama Loire-Bretagne.	Contrat 22/09868422Z2900 Année 2016 : 21.259,86 € TTC	28-12-2015	
<b>Alinéa 11</b>	<b>Rémunération et règlement des Frais et Honoraires, des notaires, huissiers de justices, avoués, avocats et experts ;</b>	<b>Références</b>	<b>Date AM</b>
<input type="checkbox"/> Désignation d'un Avocat pour représenter la Commune. <input type="checkbox"/> Contentieux introduit par la SCI ROQUEJOFRE contre Eric CHORIGNAC.	Défense contre requête en Annulation du Permis de Construire N° PC02205414Q0033.	25-11-2015	

\*\*\*\*